

## Convention De mise à disposition de matériel

Valable jusqu'au 31 Décembre 2016

### Entre :

Le Comité Départemental UFOLEP de l'ALLIER ,47 rue Félix Lebourg 03410 Domérat représenté par sa Présidente :  
Madame PIQUET Hélène.

D'une part,

### Et :

L'Association : .....N° Affiliation.....

Représentée par : .....TEL : .....

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit.**

### Article 1 :

**Le Comité Départemental met à disposition de l'association le matériel suivant :**

Voir fiche annexe 1 réservation.

Retrait et restitution du matériel au : 47 rue Félix Lebourg 03410 Domérat 04 70 64 28 43 / 06 05 25 08 51

### Article 2 :

La mise à disposition est gratuite pour les associations affiliées à l'UFOLEP et payante pour les autres.

Un chèque de caution sera demandé pour le matériel emprunté.

Le chèque de caution n° ..... Banque ..... Montant .....

Au nom de l'UFOLEP Allier .Chèque de caution restitué au retour du matériel, sous réserve de sa complète restitution et de son bon fonctionnement.

### Article 3 :

**En cas de perte, vol, casse, dégradation, vice caché.**

L'UFOLEP Allier se réserve le droit de facturer à l'emprunteur les coûts induits de remise en état et / ou de remplacement.

Ramener le matériel à l'issue de la période d'utilisation.

### Remarque sur l'état du matériel :

Fait en deux exemplaires

A ..... Le .....

Signature du représentant(e)  
Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Signature du représentant(e)du  
Comité Départemental UFOLEP de  
L'Allier